L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 AVRIL 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 43, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 AVRIL.

MORT DE JOHN C. CALHOUN.

Quelques mots d'une dépêche télégraphique nous ont appris la mort de l'honorable John C. Calhoun. Cet homme extraordinaire a succombé avant-hier, dimanche, à la maladie dont il souffrait depuis la réunion du Congrès. Il a disparu après avoir jeté un dernier éclat, après avoir tant relevé l'Union entière de son nom.

Notre pays vient de perdre un de ses citoyens les plus éminents. La carrière de M. Calhoun a été l'une des plus belles et des plus honorables qu'il soit donné à l'homme de parcourir. Son nom se retrouve à chaque page de l'histoire politique des Etats-Unis depuis plus de trente ans. Il a pris part aux mesures les plus importantes, il s'est trouvé sur la brèche aux moments les plus critiques. On lui reprochera ses erreurs, mais on ne niera jamais son patriotisme. M. Calhoun s'est pris tout d'abord dans une voix qui explique la constante qu'il a invariablement tenue: l'étendue des droits et de l'indépendance des Etats, la concentration des pouvoirs lui était odieuse; il craignait l'influence du gouvernement général au point de préférer presque la dissolution de l'Union au moindre sacrifice des libertés particulières des Etats. C'est là peut-être une faute, mais il a racheté par les services éminents qu'il a rendus au pays, par la lutte incessante qu'il a soutenue contre une série d'ennemis, par son dévouement sans bornes au Sud, par son indomptable énergie, par son immense talent, par toutes ses hautes qualités de l'esprit et du cœur, par tout ce qui fait de lui un des plus honnêtes et des plus nobles citoyens de la République.

M. Calhoun a exercé dans certaines parties de l'Union une influence extraordinaire et la sphère il était bien difficile de se soustraire. Dans d'autre étiquette mais, il de faisait les ornements que d'autres recherchent avec empressement. Il se servait pour exprimer sa pensée du langage ordinaire, mais il y mettait une expressive énergique, que de redoutables adversaires ont du plus d'une fois se reconnaître vaincus. Ce qui distinguait le talent de l'illustre compatriote de la Caroline du Sud, c'était surtout l'originalité de ses vues, la hardiesse de ses conceptions, la noble simplicité de son langage, les gigantesques ressources de son esprit et l'inépuisable logique avec laquelle il développait ses conclusions les plus hardiées. Il procédait avec les règles les plus rigoureuses de déduction, de déduction en déduction marchant à son but, pour, en principe, un système sur des bases inébranlables.

Ce qui augmentait l'influence de M. Calhoun, c'est qu'il était probe sans tache du citoyen. On le respectait avant de l'admirer, tant ses convictions étaient sincères, tant son désintéressement était complet. Il ne savait pas, il considérait uniquement le pays. Il a prétendu, mais il a toujours voulu le bonheur de ses concitoyens, la prospérité de la patrie commune, la grandeur de la nation, le maintien des libertés publiques, la protection de ses intérêts matériels que les faits ne la poussaient de l'Union.

M. Calhoun est mort, mais son nom sera transmis par insinuations aux futures générations qui apprendront comme nous à l'aimer et à l'admirer.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nos lecteurs de journaux trangers nous ont devancés cette fois-ci. Nous leur empruntons les faits les plus saillants qui le quinzaine. Les nouvelles ont pas une très grande importance. Rien n'est changé dans la situation politique de l'Europe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'AUTRICHE

MORT DE LE HON. JOHN C. CALHOUN.

WASHINGTON, 31 mars.

Par bonne du matin.

L'honorable John C. Calhoun est mort ce matin à 8 heures et 5 minutes.

DÉNOUEMENT DU PROCÈS WEBSTER.

BOSTON, dimanche 31 mars.

Le procès Webster vient de se terminer par un verdict de culpabilité contre l'accusé. Le jury, après trois heures de délibération, est rentré en Cour et a déclaré que M. Webster coupable *"de meurtre au premier degré"*.

L'accusé a lu un discours pour sa défense. Il n'entendait le verdict, il s'est trouvé mal. Il a été renvoyé en prison pour y attendre le prononcé de sa sentence.

Les Cours — Les cours se sont ajournés hier comme marque de respect pour la mémoire de l'hon. John C. Calhoun, décédé.

DEUX NOUVELLES IMPORTANTES — La Cour Suprême a rendu hier une décision très importante et sur laquelle nous appellerons particulièrement l'attention de nos lecteurs. Le tribunal a décidé qu'un document certifié par le député-greffier de New-York n'est pas valide et qu'il doit porter l'attestation du greffier. Le juge Sadell a exprimé une opinion contraire.

SALUBRITÉ PUBLIQUE — Le Bureau de Santé vient de déclarer officiellement que les cas de choléra qui s'étaient déclarés à la Nlle-Orléans depuis environ deux semaines disparaissent totalement. La maladie, dont le traitement est d'ailleurs beaucoup plus facile, n'a fait cette fois qu'un très petit nombre de victimes. On ne s'est pas que les aperçu de son apparition, tant elle a décourté et peu dangereuse.

SUCRE MAGNÉTIQUE — Nous avons vu hier un échantillon du sucre fait à l'habitation de M. J. B. Armand, de la paroisse St-Jacques. Ce sucre, rendu par un procédé nouveau, est d'une blancheur éclatante, bien qu'il ne soit pas raffiné, et est d'une pureté extraordinaire. Le grain en est magnifique, brillant et dur. Nous ignorons le procédé à l'aide duquel on a pu obtenir d'aussi beaux résultats, mais il est évident que ses planteurs ne peuvent s'empêcher de l'adopter. On nous a montré un autre échantillon de sucre obtenu de la mélasse, il est en pain et beaucoup plus beau que le sucre brut ordinaire de la plantation.

FÈVRES, ACCIDENTS DU TRAVAIL — On verra en se reportant à nos colonnes d'annonces que la vente de terrains de plaisance situés sur le bord du Lac, près de Milneburg City, sera continuée aujourd'hui par J. A. Hard. Ces terrains viennent aboutir au Lac Borgne et se trouvent entre la Pause Christiane et Milneburg City.

DON CARLOS DE ESTRADA — Le bruit court que Don Carlos de Estrada, ancien consul d'Espagne à la Nouvelle-Orléans, destitué par le Président à la suite de l'affaire Rey, sera nommé par le cabinet de Madrid, secrétaire de légation à Washington. Ce n'est pas probable.

WASHINGTON — M. Thomas Butler King a présenté au département d'Etat son rapport sur la situation et les ressources de la Californie. C'est un document plein d'intérêt que chacun lira avec fruit et qui aura d'une grande utilité à ceux qui leurs affaires ou le désir d'améliorer leur sort appellera en Californie.

CONGRES.

SÉNAT, 23 mars — Le Sénat continue la délibération sur la résolution de M. Bradbury demandant au Président les raisons pour lesquelles il a destitué certains démocrates.

M. Smith, du Connecticut, prend la parole. Son discours dure cinq heures. Il défend le président et l'administration.

PROCES DU DR. WEBSTER.

CINQUIÈME AUDIENCE.

Les avocats de la défense procèdent au contre-examen de M. Littlefield. Celui-ci répète sa première déclaration. M. Andrew A. Foster est ensuite appelé. Son témoignage est sans importance. Mme Caroline Littlefield dépose ensuite. Elle dit qu'elle est la femme du portier du collège médical. Elle connaissait de vue le docteur Parkman. Son mari lui a fait part de ses soupçons sur le docteur Webster. Elle a observé que le laboratoire de ce dernier est resté fermé plusieurs jours après la disparution du docteur Parkman. Elle ajoute de nouvelles détails qui coïncident avec la déposition de son mari.)

Deux autres témoins sont ensuite entendus et la séance est levée.

(On verra par notre dépêche télégraphique que le docteur Webster a été trouvé coupable du meurtre au premier degré.

TEXAS — Par un arrivage de Galveston, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 26 mars. Ils annoncent la perte du bateau à vapeur *Brownsville*. Ce bâtiment s'est heurté contre un chicot dans la rivière Trinity, à environ 150 milles de l'embouchure, et a coulé si rapidement que les passagers ne se sont sauvés qu'à grand'peine. Un autre bateau, le *Houston*, s'est heurté également contre un chicot, au dessous de Richmond, mais le pilote a eu le temps de l'échouer, car l'arbre s'étant brisé dans l'ouverture avait en partie fermé la voie d'eau. Le chargement n'a pas beaucoup souffert.

INCENDIE A BOSTON — Le magnifique hôtel de Boston connu sous le nom de *Tremont House*, a pris feu le 21 mars. Au moment où la nuit paraît, l'incendie éteint d'une partie vous d'éclater avec une nouvelle force dans une autre partie du bâtiment.

DÉPENSES DES DOUANES — Les dépenses des principales douanes des Etats-Unis pendant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1849 sont ainsi classées, en chiffres ronds, par un journal de New-York: — Douane de New-York, $668,000; douane de Boston, $232,000; douane de Philadelphie, $75,000; douane de la Nouvelle-Orléans, $188,000; douane de Baltimore, $120,000; douane de Charleston, $51,000; douane de Savannah, $33,000; douane de Mobile, $30,000.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Première Représentation du PROPHÈTE.

Ceci n'est point un compte-rendu; c'est un simple enregistrement du succès immense, bien qu'attendu pourtant, que notre heureux Directeur vient de remporter. Il a pu dire avec fierté, et il a pu dire avec fierté, inscrire au livre d'or du Théâtre d'Orléans. Nous attendons la première représentation de cette œuvre colossale qui a le nom "*Le Prophète*". Comme le public, nous sortions d'un rêve gigantesque, et c'est aux murmures extrêmes de l'harmonie, au sein de l'ébranlement de cette féerique mise en scène que, les mains brûlantes des bravos continuels, nous écrivons ces lignes à la hâte.

Pendant six jours le théâtre semblait sommeiller et quelques accords franchissaient encore comme isolément seuls aux passants que la vie en l'avait pas abandonné. Les salles les plus grandes, le zèle le plus ardent président aux moindres préparatifs de l'ouvre, et, s'il faut en croire les nombreux spectateurs de la représentation générale du samedi dernier, un prodige nous était proposé. Eh bien! tout a été réalisé; artistes, décorateurs, musiciens, tous ont rivalisé d'efforts, tous ont voulu se montrer dignes de Meyerbeer, et c'est avec joie, avec orgueil que nous le disons, tous ont atteint le but. Aussi le succès, enthousiasme comme elle ne le fut jamais, belle et rayonnante de l'attente surpassée, s'est revelée toute entière et comme un seul homme a battre des mains pendant cinq heures consécutives. La soirée d'*Aimé et un jour de Cendres* est l'ère d'une nouvelle prospérité, qui fait de la pièce les souvenirs de la *Jérusalem* et du *Vol d'Andorre*. Nous revendrons bientôt sur cette magique représentation et nous pouvons dès maintenant féliciter du succès d'hier et de la part d'éloges qui revient à tous et à chacun.

JACQUES DE R.

GRECE

Athènes, 19 février. — On écrit à la *Gazette d'Augsbourg*:

"De quelque attitude le M. Wyse dans la question des soldes de Cerigo et de Sapienza, c'est que l'ordre d'occupation avait été modifié et renvoyé à Corfou par le Président.

"Mais le lord haut commissaire n'osant pas prendre sur lui d'ordonner le retrait des troupes sans le consentement des cours protectrices, a demandé l'autorisation de la chambre qu'il obtient.

"Un grand étonnement du lord haut commissaire, les deux assemblées comprenant de décisions que pour les Cerigo et Sapienza n'avaient aucun rapport avec les hommes.

"L'indignation est très grande à Corfou et dans les environs, et le gouvernement a du prendre les mesures les plus sévères".

— On écrit à la *Gazette de Cologne*:

"La réponse du gouvernement français est extraordinaire, mais elle n'est point de nature que de peu de monde. Le gouvernement la tient secrète, en attend où la réponse de la Russie.

"Mais on sait déjà que le ministère des affaires étrangères de Russie, en répondant à la note circulaire de M. Thouvenel, déclare ne pouvoir rien faire pour les Grecs, en dehors de la voie de la simple protection.

— On écrit d'Athènes le 19 février à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Il paraît généralement que c'est au gouvernement de Vienne les hommes que nous sommes redevables de la visite de l'Angleterre.

"Sir H. Ward a tant de fois écrit à lord Palmerston qu'il lui serait impossible de l'empêcher de venir, et le gouvernement de Vienne, qui ne peut que chercher un prétexte pour se mêler de notre guerre, a pu le faire croire à l'Angleterre.

"Le gouvernement, ne pouvant rien faire pour les Grecs, en dehors de la voie de la simple protection.

— On écrit d'Athènes le 19 février à la *Gazette d'Augsbourg*:

"Il paraît généralement que c'est au gouvernement de Vienne les hommes que nous sommes redevables de la visite de l'Angleterre.

"Sir H. Ward a tant de fois écrit à lord Palmerston qu'il lui serait impossible de l'empêcher de venir, et le gouvernement de Vienne, qui ne peut que chercher un prétexte pour se mêler de notre guerre, a pu le faire croire à l'Angleterre.

"Le gouvernement, ne pouvant rien faire pour les Grecs, en dehors de la voie de la simple protection.

ITALIE.

ROME — Malgré toutes les espérances conçues depuis quelque temps, le traité du pape est aujourd'hui de nouveau. La mission du cardinal Dunoyer, qui devait d'abord annoncer favorablement, se réduit devant les obstacles élevés par l'intérêt de la Pologne, au rôle que prétendait remplir le IX loin de ses Etats. Les conditions de l'emprunt offert par M. de Rothschild ont trouvé le thème de la nouvelle opposition.

"Le IX a été alarmé par les conséquences des résolutions qu'on lui faisait, sûr indépendance, on a vu son état, serait gravement menacée s'il accepte l'emprunt.

"Il demeure que le pape puisse céder. Il paraît qu'il n'a pas soumis au nouveau plan d'emprunt qui de plus, toute l'économie du premier et qu'il a, paraît, serait probablement refusé."

"Dans l'espace de vingt-quatre heures, on a reçu plus de 500 individus des premières familles romaines. La famille Napoléon est de la cinquième membre en présence. On ajoute, on ajoute, on ajoute que ceci: — On a vu, poignardé, étouffé, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, quatre, cinquante personnes. Vraiment, tout cela déchire l'âme.

"Vous savez le dévouement du général français, d'après lequelle tout individu porteur d'une arme quelconque sera immédiatement fusillé. On assure cependant que le jour même de la publication de cette ordonnance, la sentinelle avancée du Campo Vaccino a été poignardée.

"La police reçoit les gardes dans les rues et au grand jour. L'aspect de la ville est des plus tristes. On ne sort guère que pour affaires et seul.

LIVOURNE, 26 février. — On écrit à la *Réforme*:

"Les officiers autrichiens disent que leur régiment partira dans quelques jours pour Rome, et qu'il sera remplacé par un régiment croate.

"De nouvelles perquisitions ont eu lieu aujourd'hui, chez un Français. On a fait aussi quelques arrestations pour affaires politiques.

"En ce moment, six heures du soir, le commandant de la place fait publier une notification qui étend jusqu'à Antignano (lieu de nage, borne jusqu'ici à un mille de distance de la ville."

Bologne, 24 février. — On écrit au *Nationale*:

"Bologne est un vrai tombeau. Hier, à 4 heures, on a publié un volontaire la place Saint-Procolo. A six heures, le courrier et deux voitures particulières étaient arrêtées à six milles de distance de la ville. Les agressions nocturnes se multiplient de plus en plus.

"La fameuse bande du Passatore grandit chaque jour en nombre et en audace. Jusqu'à cent portes-fusées par l'épouvante que lui causent les attaques dirigées contre des villes qui, quoique moins importantes, n'en sont pas cependant une prison qui renferme plus de deux cents soldats.

"On dit que le Passatore avait l'intention de détruire ces soldats, la garnison de la ville n'étant pas de plus de cent hommes. Il y est arrivé lundi une compagnie de 182 tirailleurs.

"La bande du Passatore se compose de 300 hommes, défaut de toute espèce d'uniforme, même de l'uniforme autrichien. Le Passatore, homme de 40 ans à peu près, et qui a passé sa jeunesse dans les collèges, entre dans les villes, s'emparer de la petite garnison, à laquelle il prend les pistolets, que lui avant lui briser les fusils. Alors, l'émeute de Gréporonne, en place publique et en plein jour, partage avec le plus grand sang-froid aux sabotiers, le butin qu'il a fait dans les maisons. Les habitants, désespérés, sont obligés d'attendre patiemment la visite, et malheur à qui ferait la moindre resistance, à qui n'aurait à donner soit de l'argent, soit quelques objets de valeur.

"Des sentinelles avancées placées à quelque distance, ne veillent tous les mouvements militaires, et jusqu'ici il n'est pas arrivé une seule fois que les villes aient mises au pillage aient pu prévoir du secours.

"Le gouvernement, à partir de mise à prix pour 1,000 écus de la tête du Passatore, n'a rien fait jusqu'ici pour mettre un terme à cet affreux état de chaos. Aucun habitant n'ose sortir de chez lui, parce que tout le monde est dénoncé, et je voudrais bien demander à Mgr Bedini comment il veut qu'on gagne les 1,000 écus en lui portant la tête Passatore, s'il ne veut permettre à personne de porter aucune espèce d'armes.

"L'une de ces dernières nuits, les assassins surprirent à Brisighella la comtesse Ginesi d'Imola, mariée à Faenza, et qui se trouvait dans ses propriétés. Après l'avoir dépouillée de tous ses bijoux, ils l'emmenèrent avec eux, pour la frapper aux mamelles des familles les plus riches, qui, après l'avoir reconnue, ouvrent leurs portes sans difficulté.

"La pauvre comtesse, complice innocente de ces horreurs, a été témoin des mauvais traitements infligés à M. Lega, qui a osé seulement proférer quelques paroles."

NAPLES.

On lit dans la correspondance napolitaine du *Daily News*:

"J'ai déjà parlé de l'augmentation que reçoit en ce moment l'armée du roi de Naples, et d'après l'activité déployée dans toutes les branches de service, je suis persuadé attacher une signification réelle à ce fait. (C'est surtout dans la cavalerie que l'on fait des recrues considérables, et un officier ayant observé que les chevaux n'étaient pas bons, Sa Majesté lui répondit qu'ils seraient bons au moins pour une campagne.

"Depuis son dernier traité, le cardinal Dupont a eu une autre entrevue, à Portici, avec le roi, et il paraît que dans ce dernier entretien, il a été question du résultat. Après une discussion relative surtout à la position des troupes françaises à Rome et à l'éventualité d'influence que devrait prendre la France sur la politique du gouvernement papal, Sa Sainteté a déclaré au cardinal qu'elle retournerait à Rome immédiatement après que le premier dépôt de l'emprunt aurait été effectué, ce qui est attendu pour le 25 courant.

"Depuis que j'ai commencé ma lettre, j'apprends de bonne source que 14,000 hommes de troupes napolitaines sont sur le point de se rendre à la frontière romaine, et il est facile de deviner dans quelle intention, quand nous savons que le pape désire personnellement se trouver au milieu des baïonnettes françaises. Antonelli et Lambruschini voient les Français avec défiance, et ont actuellement refusé d'accompagner Sa Sainteté à Rome."

SUISSE.

On écrit de Berne le 2 mars:

"Le conseil fédéral vient d'adresser, sous la date du 26 février, une nouvelle circulaire aux gouvernements des cantons concernant les réfugiés. Cette circulaire annonce qu'à la suite d'ouverture faite par le conseil fédéral au gouvernement de la République française, ce dernier est disposé à admettre dans la légion étrangère en Algérie les réfugiés qui désirent y prendre du service et qui rempliraient les conditions requises.

"Il serait nécessaire de faire connaître au ministre de la guerre le nombre des réfugiés qui voudraient prendre ce service, leur aptitude et leur situation, afin de le mettre en mesure de donner les ordres opportuns. Le conseil fédéral pense que les gouvernements cantonaux seront, comme lui, d'avis qu'il importe de saisir cette occasion pour ouvrir une voie à des réfugiés qui sont trop compromis pour pouvoir rentrer dans leur pays et qui ne trouvent pas d'occupation en Suisse.

"Il les invite, par conséquent, à communiquer aux réfugiés qui séjournent dans leurs cantons respectifs les intentions bienveillantes du gouvernement français et à lui transmettre aussitôt que possible la liste de ces réfugiés qui désirent être admis dans la susdite légion étrangère au service de la République française.

"La circulaire donne des instructions sur la formation de ces listes. Il doit y avoir autant de listes qu'il y a de réfugiés appartenant à telle ou à telle autre nation, indiquant entre autre le nom du réfugié, le lieu de son origine, le corps auquel il a appartenu, son état de services, etc. Où n'inscrirait pas les réfugiés qui, en raison de leur âge avancé ou de leur faible ou maladive constitution, ne seraient pas aptes à un pareil service. On informera, du reste, les réfugiés que le ministère de la guerre à Paris doit statuer lui même sur leur demande, et qu'elle sera accueillie ou rejetée suivant qu'ils rempliront plus ou moins les conditions requises.

"Vu les mutations qui ont pu avoir lieu depuis la fin de décembre ou le commencement de janvier, les cantons auront à prendre un nouveau état des réfugiés qu'y trouvent actuellement et à adresser incessamment au département fédéral de la justice et police. Enfin les cantons sont invités à répondre au contenu de la présente circulaire pour le vendredi 8 mars, ou plus tôt si faire se peut."

ALLEMAGNE.

PRUSSE — On assure que les démocrates et les constitutionnels avancés s'abstiendront des élections précédentes, le gouvernement ayant réglementé ces élections d'après le mode adopté pour l'autre chambre, et le vote public répugnant aux sentiments des libéraux.

La manière dont la couronne vient d'user de sa prérogative de nommer une partie des membres de la chambre des Lords de l'Etat indique restreint, décourage tous ceux qui veulent sincèrement la constitution définitive de l'Allemagne. Les noms de plusieurs membres de l'aristocratie, ainsi que celui de M. Eichhorn, sont trop significatifs pour qu'on ne s'en prévaut pas ou ne se réunit favorable au développement interieur de l'Allemagne.

"On affirme que le 25 février, a été signé une nouvelle alliance des trois rois entre la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg. Le Hanovre n'est tenu à l'écart, et après des nouveaux alliés de voir M. Stuve quitter le cabinet hanovrien a été signé.

Le Hanovre paraît vouloir essayer de l'isolement politique.

La question suisse n'offre plus aucune inquiétude.

Il en est tout autrement pour la Russie, qui a déclaré ouvertement qu'elle ne fera pas accueillir le prince Gortschakoff en qualité d'envoyé russe auprès la commission centrale, si l'envoyé diplomatique qui a été nommé.

Mais la Prusse a précisément un grand intérêt à ce que le prince Gorts hakoff ne soit pas agréé. L'ensemble rendrait clairement de la conservation de la Prusse, qu'il ne peut pas accréditer auprès de la commission centrale d'autres envoyés que ceux des Etats Allemands.

Le parti réactionnaire en Allemagne est sur le point de se précipiter dans l'abîme. Si la Prusse ne tient bon, le parti libéral sera exposé du campides conservateurs. Et, nous ne saurions trop le répéter, un nouveau mouvement révolutionnaire éclaterait, plus fort que celui de 1848.

Il importe de la sagesse et du courage de la Prusse que l'on reste dans la voie de la réforme politique, ou que le torrent retens jusqu'ici ouvre toutes ses digues. A Berlin, à Stuttgardt, à Dresde se préparent des conflits dont personne ne peut se prédire la portée.

Dans la séance du conseil d'administration du Erfurt, le projet de message du gouvernement a la diète d'Erfurt a été adopté avec de légères modifications.

Il a été donné communication de la note annonçant la réunion de Hanovre. Les plénipotentiaires de l'intimidation des Etats thuringiens ont été interpellés quant à la conduite à tenir par l'Etat, et leurs représentants ont été consignés au procès-verbal, qu'il a reçu les signatures de tous les membres présents.

Il est très probable qu'il s'ensuive une interruption des travaux diplomatiques entre le Hanovre et plusieurs Etats allemands.

Dans la question suisse, rien de changé. L'Autriche continue ses efforts pour déposer l'union des trois rois, en incluant, par voie de menace ou par persuasion, d'en détacher les souverains qui n'ont déjà parté. On est fondé à croire que le roi de Saxe suivra l'exemple de l'Hanovre et que l'électeur de Hesse ne manquera pas d'en faire autant, malgré le programme du ministère Hassenflug, qui fait semblant de vouloir rester fidèle à l'alliance.

Il est de chaque nature suspectes pour la fédération restreinte, s'il se confirmait que l'acte additionnel dont s'occupe maintenant le conseil d'administration de l'union devait rendre la liberté des petits Etats et qu'on voulût restreindre de la constitution du 28 mars les conditions et les garanties les plus essentielles pour le développement de la liberté de l'Allemagne.

Des communications authentiques de Munich portent de grandes armements dont le but est encore un secret.

HANOVRE — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

"La nouvelle d'un pacte constitutionnel allemand entre la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe, signé à Munich, sous les auspices de l'Autriche, se confirme parfaitement. Seulement, le signature a eu lieu le 27 et non le 26 février."

AUTRICHE. — On écrit de Vienne à la date du 1er mars:

"Un bruit des plus singuliers répand en ce moment une grande inquiétude à Vienne.

On assure que l'empereur est dans l'intention d'abdiquer et déclarant qu'il ne se sentait pas à la hauteur de sa tâche dans les circonstances actuelles.

"Son père l'archiduc François Charles retirerait alors son acte de renonciation et monterait sur le trône. La circonstance que l'empereur n'a pas encore été couronné, et qu'il ne lui a pas été rendu hommage confirme le peuple dans la foi qu'il ajoute à ce bruit.

"Le prince Michel Obirenowich, venant de Paris, se rend dans les principautés danubiennes, où les événemens se précipitent. Il y sera à la disposition des Russes.

"Le dernier numero de la *Gazette de Pesth* contient plus de cinq colonnes de jugements des conseils de guerre de Pesth et d'Arad. Toutes les condamnations capitales sont commuées en inprisme de la forteresse et des fers."

"Une personne, arrivée de la Transylvanie, rapporte qu'un corps d'armée russe très considérable se concentre à la frontière de cette province, près du défile de Gélio, et l'on croit qu'il occupera la Transylvanie, afin de permettre aux troupes autrichiennes de renforcer l'armée d'Italie."

"La nouvelle apportée ici par correspondance particulière des Bucharest de la prochaine entrée des Russes en Transylvanie, a causé la plus profonde sensation. On assure que le général Luders a dit que cette diversion relative à la guerre d'Orient avait pour but de laisser à l'Autriche la libre disposition de ses forces en Allemagne et en Italie contre les projets agressifs de la Prusse et de la France.

"La même correspondance parle comme d'un fait accompli d'une alliance entre l'Angleterre, la France et la Prusse, et va jusqu'à prétendre que les mouvements de troupes dans le grand duché de Bade ne sont pas dirigés contre la Suisse, mais plutôt contre le camp assiégé hors rée de Rastatt. Quoi qu'il en soit de ces bruits, la rentrée des Russes en Hongrie est un événement d'une portée incalculable, et de nature à précipiter la solution de la crise.

"On désigne le mois d'avril comme le commencement des événemens.

"Le président du conseil des ministres de Hanovre est arrivé à Vienne."

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Des désordres ont éclaté à Montenegro. Les habitans de Maresa se sont soustraits à la domination de Vladika, et se sont donnés pour chef leur archimandrite.

ESPAGNE.

MADRID, 26 février (correspondance particulière):

"On assure que l'ambassadeur des Etats Unis a donné à notre ministre des affaires étrangères des explications satisfaisantes sur le retrait de l'exequatur au consul espagnol de la Nouvelle-Orléans.

"Le conseil des ministres a décidé qu'il serait prix des mesures de nature à soulager la profonde misère où le séchersses a jeté quelques provinces.

"D'après la nouvelle arrivée aujourd'hui, les élections provinciales ont été partout favorables au parti modéré. Il est juste de dire que presque partout les progressistes se sont abstenus d'y prendre part.

"Depuis que la reine est entrée dans le cinquième mois de sa grossesse, LL. MM. sortent chaque jour en calèche découverte; elles se rendent d'abord à l'église et ensuite à la promenade de la porte d'Alcala.

J. MAGNE,
AUGAT.
A son Bureau 43, rue de Chartres.

CONSEIL GENERAL.

Séance extraordinaire de samedi, 30 mars 1850.

Le Conseil se réunit conformément à une convocation du Maire.

M. Surgi est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRESENTS — MM. Allen, Bénit Caldwell, Culbertson, Jarvis, Surgi, Tompkins et Vionnet — 8.

MEMBRES ABSENTS — MM. Soubie, Roudlus, Théard, et Vandegriff — 4.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président.

MM. Allen et Bénit sont nommés vérificateurs. Sur 8 votes, M. Surgi en obtient 7, une voix perdue. M. Surgi est déclaré dûment élu président du Conseil.

Sur motion, le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Le secrétaire donne lecture du message suivant, transmis par le Maire:

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS,
30 mars 1850.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs, — Je vous ai convoqués aujourd'hui pour vous transmettre la loi passée à la dernière session de la Législature et intitulé: "Acte pour consulter le peuple de la ville de la Nouvelle Orléans sur la réunion des trois Municipalités de la dite ville en une seule corporation.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, ladit acte est lu, et, après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu qu'à l'élection qui a lieu le deuxième lundi d'avril prochain (8), au sujet de la réunion des trois Municipalités de la ville de la Nlle-Orléans en une corporation, les polls seront tenus dans les endroits suivans et sous la surveillance des commissaires et greffiers dont les noms suivent, à savoir:

PREMIERE MUNICIPALITE.

1er WARD.

Au café de Canterbury, rue de Chartres, entre St Louis et Conti. COMMISSAIRES: A. Rash, N. R. Charde, E. Solomon. GREFFIERS: Henry Hopkins, C. V. Hurtebuise.

2me WARD.

Au café de Salvador Prats, au coin des rues de la Douane et Remparts. COMMISSAIRES: John Davis, E. Harris, F. Shields. GREFFIERS: Robert Abbot, Frank Buchanan.

3me WARD

Au café de Jefferson, rue de Chartres, entre Toulouse et St Pierre. COMMISSAIRES: B. Avila Oatern, L. F. Mazent, E. A. Michel. GREFFIERS: G. Jacquet, A. Valeton.

4me WARD.

Au café Paturzo, près du théâtre d'Orléans. COMMISSAIRES: J. L. Fabre, V. Labatut, E. Hiriart. GREFFIERS: F. Lamothe, Augustin Dejean.

5me WARD.

Au café de Frank Alteman, au coin des rues Marais et Orléans. COMMISSAIRES — H. G. Domingon C. Ramos, F. Buisson. GREFFIERS. — L. O. Huard Alfred Bourges.

6me WARD.

Depôt de la Pompe No 4, rue de l'Hôpital. COMMISSAIRES. — Louis Courcelle, J. A. Bonneval, Chasen. GREFFIERS — J. Guesnier, Louis Boisselle.

7me WARD.

Au café Montégut, au coin des rues St-Claude et Bayou. COMMISSAIRES.—H. Guyot, Victor Bénit, A. Duprè. GREFFIERS — C. G. Fechter, Alexis Robert.

SECONDE MUNICIPALITE.

1er WARD.

Chez M. Philip Krammer, au coin des rues de la Course et Annonciation. COMMISSAIRES.—James Rose, William Freret, A. McLaughlin. GREFFIERS. —Wilson Matthews, R. Pandergrass.

2me WARD

A la Salle Dumaine, rue de Naiades. COMMISSAIRES.—C. A. Waldell, Félix Walker, T. Conroy, Jr. GREFFIERS. J. C. Goldsmith, J. L. White.

3me WARD

A l'école Fulton, rue de l'Annonciation. COMMISSAIRES —W. Emerson, R. B. Bennett, S. H. Kennedy. GREFFIERS.—J. G. Parham, Jr., Lawrence Bein.

4me WARD.

Au Dépôt de la Pompe No 19, rue d'Appolo. COMMISSAIRES.—A. P. Simpson, D. J. Roegers, J. P. Kerwin. GREFFIERS.—Stille, Peter Leslie.

5me WARD

Au Dépôt de la Pompe No 2 rue Tchoupitoulas COMMISSAIRE — E. McPherson, W. Bogart, W. F. Flower. GREFFIERS.—P. Newall, R. Telfell.

6me WARD

A la Salle de la Lanterne, rue Circondelet. COMMISSAIRES.—Francis Thomas, B Kendig, R. B. Sayles. GREFFIERS.—Samuel Putnam, J. Barnes.

7me WARD.

Au Quartier-Général de Birmingham et Carey. COMMISSAIRES.—W. Christy, A. W. Scales, G. Nichol. GREFFIERS.—L. Walton, W. L. Cushing

TROISIEME MUNICIPALITE.

1er WARD

Au dépôt de la Pompe No 9. COMMISSAIRES— Everiste Wiltz, John Gueno, G. Guerin. GREFFIERS—Eugène Stoby, E. F. Martinez.

2me WARD.

Chez P. Noon, au coin des rues d'Espagne et Chartres. COMMISSAIRES.—W. Robinson, L. Piperigne. GREFFIERS.—Michel Aine, J. Newman.

3me WARD

Chez G. Fatzo, au coin des rues Clouet et Levée COMMISSAIRES. G. Lugenbuhl, J. R. Vienne, P. S. Wiltz. GREFFIERS.—E. Lovetty, F. Daubert.

4me WARD.

Chez J. E. Holland, chemin du Bayou. COMMISSAIRES. J. C. Roper, A. Brunet, L. Bringier A. S. Page, Gendre. GREFFIERS—Henry Burt, A. O. Neal.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au second jeudi d'avril prochain, à 6 heures du soir.

RICHARD HAGAN, *Secrétaire.*

OFFICIEL

No. 151 — ACTE

Pour venir au secours de Benjamin Cullen, shérif de la paroisse de Jackson

SECTION 1re — *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*: — Que la somme de cent plus trente quatre dollars et quatre-vingts cents, et sera payée par le Trésorier de l'Etat à J. W. Halsey sur le mandat de l'Auditeur des Comptes publics, pour services rendus par lui à l'Etat devant la Cour de District District Judiciaire durant les mois d'octobre et novembre de l'année mil huit cent quarante huit.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 18 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 152 — ACTE

Pour venir au secours de Jean Baptiste Dupont et d'Isidore McCauty Houses, vétérans de la guerre de 1812.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale: — Que Jean Baptiste Dupont et Isidore McCauty Houses, recevront chacun une pension de huit piastres par mois pendant deux ans, et l'indiquer des coupes publics sera et est par ce présent requis et autorisé à payer ladite somme à chacun des susdits vétérans, à partir du premier du présent mois.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 18 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 153 — ACTE

Pour ordonner le recensement de certaines portions des paroisses de Natchitoches, de Catahoula et des Rapides, dans le but de former une nouvelle paroisse.

ATTENDU que les citoyens de la paroisse de Natchitoches qui résident du côté Est du Bon Dieu et ceux d'une faible partie des paroisses de Catahoula et des Rapides, ont désiré former une nouvelle paroisse sous le nom de "Paroisse de Dugdemona;"

ATTENDU que pour établir cette paroisse, il faut d'abord s'assurer du nombre des électeurs de dit district, en conséquence,

SECTION 1re — *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale*: — Que le Gouvernement est et demeure autorisé à nommer une personne capable résidant dans les limites ci-après décrites, dont le devoir sera de faire un recensement exact de tous les citoyens mâles libres et blancs âgés de plus de vingt et un ans, qui résident dans les limites suivantes, savoir: à partir de la limite inférieure du Bon Dieu à la limite de la paroisse des Rapides; de la remontant le Bon Dieu jusqu'à l'embouchure du Bayou Saline, de là remontant le dit Bayou Saline jusqu'au bayou Black Lake, de là en remontant le dit Bayou Black Lake, jusqu'à la limite de la paroisse de Bienville, de là